

Réactions et réflexions sur la proposition du *Plan d'aménagement du parc Jarry*

Préparé par la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry), février 2022

1. Le *Plan d'aménagement du parc Jarry*, un legs aux prochaines générations

Le *Plan d'aménagement du parc Jarry 2030* est très attendu depuis plusieurs années par la population qui fréquente le parc. Malgré l'urgence de le réaliser, la Ville doit y consacrer les efforts et les ressources nécessaires pour partager l'information, expliquer ses choix, être à l'écoute des commentaires constructifs des citoyens et des organismes et laisser un temps pour la bonification des idées. En voulant aller trop vite, on n'avance pas.

Les défis du *Plan d'aménagement du parc Jarry* demeurent l'harmonisation avec le plan stratégique *Montréal 2030*, la rareté des mètres carrés et le test climat auxquels devront faire face les projets qui y sont cités. Il en va de l'avenir d'un grand parc qui contribue au mieux-être, à la santé et à la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises d'aujourd'hui et de demain. Voilà pourquoi bien planifier est si important et pourquoi nous soumettons ce document.

2. Retour sur le processus de consultation par la Ville

2.1 La participation citoyenne

Un processus de consultation auprès de la population est reconnu utile et nécessaire pour intégrer les préoccupations, les besoins et les valeurs de la collectivité dans la prise de décision d'un projet. Or, le processus de consultation pour élaborer le *Plan d'aménagement du parc Jarry* est immensément décevant, dans le contexte où la Ville s'est engagée à « amplifier la démocratie et la participation », l'une des 4 orientations du plan stratégique *Montréal 2030*, et « à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente ».

Plusieurs bonnes pratiques liées aux [conditions de réussite d'une participation citoyenne](#) n'ont pas été intégrées dans le processus en cours : pas de participation précoce ni de partage d'information de manière proactive avec les participants pour l'adhésion commune, pas de recherche de coopération ni d'obligation de rendre des comptes aux parties prenantes.

Le sondage *Mon parc de rêve* réalisé par la Ville à l'été 2018 a constitué un effort sérieux (3695 sondés en 8 semaines). Ce sondage a permis à la Ville de recueillir de l'information précieuse, tant sur les habitudes de fréquentation que sur les activités (sportives, de loisir, culturelles, spontanées et organisées) souhaitées par les usagers, pour aider à définir, entre autres, la vision du parc. Une consultation citoyenne sur d'autres aspects, comme le verdissement, avait été promise mais elle n'a jamais eu lieu.

Au printemps 2021, des échanges informels se sont tenus entre des professionnelles de la Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics et certains groupes, dont la CAP Jarry. Quels groupes ont été consultés? Qu'ont-ils dit? Il n'y a pratiquement aucune trace de ces échanges. C'est l'opacité totale.

Le 26 mai dernier, la Ville a fait une présentation virtuelle de la proposition du *Plan d'aménagement du parc Jarry*, où les argumentaires et les analyses menant aux décisions y étaient très réduits, voire absents.

Puis en juin s'en est suivi un bref sondage en ligne dans lequel on demandait à la population de s'exprimer en répondant en cinq minutes à quelques questions sur certains sujets spécifiques, avec des choix de réponses limités. En aucun temps la démarche participative a offert la possibilité de déposer des mémoires ou de créer des plateformes d'échanges entre les citoyens et les organismes intéressés par l'avenir de ce grand parc. Autrement dit, les citoyens et citoyennes ne se sentent invités que pour choisir la couleur de la brique et encore!

3. Retour sur la proposition du *Plan d'aménagement du parc Jarry*

3.1 Les propositions de la Ville qui requièrent plus de réflexions, consultations et discussions

Déménager la pataugeoire pour former un pôle aquatique. Nous comprenons que la mise aux normes de la pataugeoire est essentielle pour répondre aux préoccupations sanitaires et environnementales en vigueur.

Par contre, la démonstration financière coût/bénéfice n'a pas été faite pour illustrer la pertinence de déménager la pataugeoire aux abords de la piscine actuelle, au lieu de la réaménager là où elle se trouve (en logeant la salle mécanique requise dans le chalet Jean-Paul II). Rappelons que le déménagement de la pataugeoire n'a été nullement suggéré lors de [notre sondage de décembre 2016](#) ni lors de [notre événement Forêt éphémère](#). Dans le sondage *Mon parc de rêve*, la majorité des répondants (54 %) ont répondu non à la question : « Aimeriez-vous que la pataugeoire et la piscine soient regroupées ensemble, dans un seul pôle aquatique? ». Ce déplacement de moins de 500 mètres ne répond pas à un besoin des utilisateurs, en plus d'entraîner des frais supplémentaires liés à la démolition, la reconstruction, l'ajout d'un bâtiment d'appoint pour la mécanique, etc., ce qui en fait un projet très coûteux financièrement et surtout écologiquement. Cette dépense se ferait dans un contexte où cela fait des années que la Ville répond que les ressources manquent pour refaire le bassin de l'étang, réaménager l'aire de rouli-roulant, bonifier la canopée du parc, réaménager le chalet, etc.

Bref, les besoins du parc sont criants et il apparaît inconcevable d'imposer comme prioritaire un projet désiré essentiellement par l'administration municipale qui va à l'encontre de ses propres objectifs environnementaux (l'accélération de la transition écologique, la lutte aux changements climatiques et la promotion de la biodiversité) et aussi de la volonté des usagers.

Voilà pourquoi il semble essentiel de faire l'analyse coût/bénéfice, partager l'information de manière transparente avec les citoyens et citoyennes et avoir une discussion ouverte sur la faisabilité de cette proposition onéreuse.

Autre point : Nous nous questionnons sur la nécessité d'ajouter des jeux d'eau près du chalet. A-t-on réellement besoin d'une pataugeoire et de jeux d'eau? Un bilan des surfaces minéralisées associé à cet ajout devrait être présenté car ce sont des îlots de chaleur. Il faudrait plutôt viser une réduction des surfaces minéralisées!

Diminuer la superficie de la plaine centrale. La plaine centrale doit conserver son ampleur actuelle de même que l'intégrité de sa surface (éviter sa fragmentation) afin de maximiser toutes les possibilités qu'elle offre, cette plaine étant une richesse indéniable pour le parc. La comparaison du plan du parc actuel avec la proposition du plan d'aménagement permettrait d'identifier les endroits menant à une diminution de la surface de la plaine et les avantages de ces amputations devraient être clairement énoncés. Par exemple, la proposition suggère que le secteur du kiosque soit entouré de végétation, alors qu'actuellement il se retrouve au milieu d'axes de circulation. Il serait préférable d'incorporer le kiosque dans la plaine et d'en faire une halte de promenade, ce qui permettrait de bonifier la superficie de la plaine tout en donnant une fonction au kiosque.

Ajouter un ruisseau dans la plaine centrale. La proposition d'ajouter un ruisseau dans la plaine centrale peut favoriser la biodiversité, améliorer la gestion des eaux, enrichir les paysages du parc, etc. Cependant, l'ajout d'un ruisseau peut aussi devenir en peu de temps un collecteur de déchets, un fossé de phragmites très difficile sinon impossible à éradiquer, une fragmentation indésirable de la plaine et un obstacle difficile à enjamber ou à contourner. Plus de discussions sont nécessaires afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de cette proposition.

Maintenir les trois stationnements. La Ville doit faire davantage que proposer la diminution de la surface du stationnement le long de la rue Jarry. Avant d'y investir des sommes pour rendre plus écologique sa partie restante, la Ville devrait d'abord faire une réflexion globale sur la nécessité de maintenir trois stationnements, en accord avec la vision, les objectifs, les orientations et les priorités du plan stratégique *Montréal 2030* et du passage du test climat. Le nombre total de cases de stationnement est démesuré pour un parc de la taille du parc Jarry : il y a celles du stationnement le long de la rue Jarry (même si ce nombre est réduit dans le cadre du nouveau plan d'aménagement à l'étude), celles du stationnement du chalet Jean-Paul II et celles du stationnement de Tennis Canada. Ce sont énormément de mètres carrés réservés aux voitures, qui ne sont pas perméables (les eaux de

pluie sont recueillies dans le réseau d'égouts mais ne sont pas retournées au sol) et qui sont d'importants îlots de chaleur. Et surtout, ce sont des mètres carrés perdus qui pourraient être tellement mieux utilisés, dans ce parc si sollicité, dans ce quartier si densément peuplé où la population est en quête d'espaces d'activités, de verdure, de nature et de fraîcheur.

Diverses avenues sont possibles :

- Éliminer la totalité du stationnement le long de la rue Jarry et utiliser une section du stationnement de Tennis Canada qui deviendrait le stationnement gratuit du parc (qui deviendrait à l'usage exclusif de Tennis Canada durant les tournois de tennis). Cette avenue pourrait être intégrée dans les présentes négociations de la convention entre Tennis Canada et le Ville de Montréal
- Convertir une section moins utilisée du stationnement de Tennis Canada en une zone de traitement différencié (par exemple, un pré fleuri), créant des îlots de fraîcheur tout en conservant l'idée qu'elle servirait de stationnement temporaire d'appoint lors des compétitions internationales de tennis.
- Rendre plus écologiques les surfaces restantes de tous les stationnements par l'ajout de dalles de béton perméables, d'arbres et de bassins de gestion des eaux de pluie.

Planifier les sentiers de marche. La marche est une activité excellente pour la santé et facilement accessible. Les sentiers devraient offrir des parcours agréables et ombragés l'été. Le bilan final devrait conduire à une réduction de la minéralisation, en accord avec l'objectif de réduire les îlots de chaleur, d'où l'importance de rationaliser les sentiers. Pour ce faire, il faudrait présenter un plan ou schéma des sentiers existants et de ceux proposés, afin d'évaluer s'il y a bonification ou pas. Il faudrait aussi éviter de traverser les espaces de jeux improvisés, par exemple, en éliminant le sentier proposé parallèle au boulevard Saint-Laurent qui scinde un espace utilisé par des gens qui jouent au ballon et d'autres qui font de la *slack line* entre les arbres. Ajoutons que les sentiers illicites ne sont pas tous intéressants à pérenniser : certains sont des raccourcis de gens pressés, sans pour autant être très populaires.

Définir une zone arborée et romantique. Dans la proposition, les qualificatifs du secteur arboré et romantique traduisent une certaine méconnaissance des activités pratiquées dans ce secteur du parc au quotidien. En réalité, le secteur est utilisé pour faire de l'exercice seul ou en groupe, pratiquer une activité libre de loisirs (le frisbee, le *spike ball*, etc.), relaxer en groupe avec de la musique, pique-niquer, jouer au ballon sous les pins, et aussi pour s'adonner à des activités silencieuses comme lire, prendre du soleil ou se détendre. Les conflits d'usage (mouvements et bruits opposés à tranquillité et quiétude) démontrent bien que cette zone du parc est très attrayante et recherchée de tous. La proposition du plan d'aménagement doit tenir compte de la façon dont les secteurs sont utilisés pour réduire les nuisances ou bonifier les usages, surtout s'ils sont auto-organisés et libres.

3.2 Les propositions de la Ville soutenues par la CAP Jarry

Planter 800 arbres. Comme accroître la canopée est un objectif dans le plan stratégique *Montréal 2030*, il faut accélérer la cadence des plantations pour aussi compenser la vingtaine d'arbres matures en moyenne malheureusement abattus chaque année. Pour obtenir l'objectif de planter ces 800 arbres d'ici 10 ans, il faudra procéder rapidement pour obtenir les effets le plus vite possible, chaque année de retard entraînant une diminution de la taille de la canopée du parc. En 2021, la Ville a abattu 35 arbres et n'en a planté que 8 ! C'est un bilan inexcusable considérant l'urgence de la crise climatique et le désir prioritaire des citoyens et citoyennes d'être en contact avec la nature. La plantation devrait être priorisée dans la proposition de la Ville.

Réhabiliter le bassin de l'étang / la fontaine. L'étang et sa fontaine sont le joyau du parc Jarry, la signature de la zone dite de détente, une zone privilégiée dès les beaux jours du printemps. Nous sommes tout à fait d'accord avec la réhabilitation du bassin en maximisant son aspect naturel. Ces travaux ont été annoncés pour 2018-2019, ils sont donc très attendus.

Faucher le phragmite de l'étang et de ses abords. Faucher le phragmite, une plante indésirable pour la biodiversité, est une opération d'entretien qui aurait dû débuter dès son apparition et qui aurait pu se programmer chaque

année. Nous déplorons l'inaction de l'entretien en ce qui concerne le contrôle du phragmite. Alors, allons-y, nul besoin d'attendre l'approbation du Plan d'aménagement.

Rénover l'aire de rouli-roulant. Celle-ci fut la première réalisée à Montréal en 1989 et sa mise à niveau est attendue depuis plusieurs années. Cette installation, l'une des rares installations extérieures du genre à Montréal, s'adresse spécifiquement aux adolescents. Il s'avère que ce projet a été mentionné prioritaire par Projet Montréal lors de notre sondage préélectoral tenu en octobre dernier, ce qui devrait se refléter dans le calendrier des réalisations.

Préserver les vues significatives. Les vues patrimoniales à partir du parc Jarry sur notre montagne sont protégées dans le *Plan de protection et de mise en valeur du parc du Mont-Royal*. D'autres vues méritent d'être tout autant protégées comme celles sur le clocher de l'église Sainte-Cécile, sur le ciel et ses couchers de soleil en toutes saisons. Elles sont de riches contributions à la qualité de l'expérience et à celle du paysage. Nous soutenons sans réserve la préservation de ces paysages uniques.

Éliminer les trois terrains de balle de la plaine centrale. Les écrans arrière de ces trois terrains ne respectent pas les normes, ils sont dangereux et inesthétiques. De plus, ces trois terrains de balle sont très peu utilisés. Par exemple, le terrain numéro 7 a été utilisé seulement six heures lors de la saison 2017 (les chiffres de fréquentation du parc sont présentés mais il n'y a aucune donnée quant à l'utilisation des plateaux sportifs, ces données doivent être partagées pour un processus transparent).

Il y aurait lieu de procéder dès ce printemps à l'enlèvement des écrans désuets et en mauvais état de ces trois terrains car ils fragmentent l'espace précieux de la plaine et contaminent le paysage.

Créer des zones de traitement différencié. Il est indiqué dans la proposition du plan d'aménagement que des zones de traitement différencié seront incluses, mais sans aucun autre détail. Que veut-on dire? Prévoit-on y semer des prés fleuris ou simplement réduire la fréquence de la tonte de la pelouse en certains endroits, spécialement au printemps pour permettre aux pollinisateurs de survivre? Quelles sont ces zones?

3.3 Les propositions oubliées qui doivent être traitées

Redéfinir les usages et fonctions des bâtiments (incluant les deux kiosques). Identifier les besoins puis redéfinir les usages et fonctions futurs de chaque bâtiment est un exercice pertinent à faire. Où seront les toilettes accessibles en tout temps? Où pourrons-nous chausser les patins? Etc. La proposition du plan d'aménagement devrait véhiculer cette information, ce qui permettrait d'évaluer les bâtiments à conserver, ceux à réaménager, selon les besoins identifiés au préalable. Par exemple, les conteneurs de l'Atelier Culture Vélo installés de manière temporaire, dans le cadre d'un projet pilote, pourraient être enlevés. Bien qu'il soit un projet très bénéfique pour la communauté, l'atelier de vélo n'a pas sa raison d'être dans un parc : il peut occuper un local sur rue, comme les ateliers de vélo La remise, Coop Bécik et Biciklo.

Aussi, il y aurait lieu d'identifier les fonctions du chalet Jean-Paul II, une fois que le poste de police de quartier sera déménagé (celles liées à la gestion des activités du parc, aux services sanitaires, à la tenue d'événements culturels ou communautaires, etc.) et de partager les réflexions sur sa future vocation.

Décourager la circulation à vélo. Le parc Jarry est très fréquenté à pied. Or, la circulation à vélo devrait y être découragée à cause des conflits avec les marcheurs et les joggeurs. Le déplacement des pistes cyclables hors des parcs Lafontaine et Laurier témoigne de la problématique de la circulation en vélo dans les parcs. Dans certains parcs de grande taille, comme le parc Maisonneuve et le parc des Rapides, les pistes cyclables sont distinctes des sentiers de marche. Il est très décevant que la proposition du plan d'aménagement ne s'attaque pas à cette problématique. À cela s'ajoute l'aménagement par la Ville en 2020 d'une piste cyclable dans l'axe est-ouest sur la rue Villeray, laquelle débouche sur l'entrée du parc à l'intersection du boulevard Saint-Laurent, invitant les cyclistes à entrer dans le parc, n'ayant pas d'autres options intéressantes. À notre avis, il conviendrait de créer une voie cyclable sécuritaire sur rue qui contournerait le parc Jarry et d'ajouter des supports à vélos aux entrées du parc.

Planifier la situation durant les tournois de tennis. L'organisation du parc durant les tournois de tennis devrait être traitée dans la proposition (déplacements de foule, zones de stationnement d'appoint, barricades de circulation, zone 3 définie dans l'entente entre Tennis Canada et la Ville, etc.) afin que la sécurité des utilisateurs du parc et l'harmonie soient prises en compte.

Valoriser la zone barbecue. Il y a actuellement une zone barbecue dans le secteur du boulevard Saint-Laurent. La proposition n'en fait pas allusion bien qu'elle soit fort achalandée presque en tout temps, surtout les fins de semaine. Il serait judicieux de maintenir cette zone et d'indiquer plus clairement sa présence et la réglementation associée.

Intégrer des œuvres d'art (permanentes ou temporaires). Des œuvres temporaires viendraient dynamiser le paysage du parc. Par exemple, le projet temporaire de l'été 2020 le long du boulevard Saint-Laurent contribuait à une transition intéressante entre l'intensité de la circulation automobile et la douceur qu'inspire la canopée du parc.

Uniformiser les clôtures et le mobilier (bancs, poubelles, tables, poteaux d'éclairage, signalisation, hamacs, etc.). Tous ces éléments devraient être harmonisés et uniformisés afin qu'ils s'intègrent mieux dans l'environnement.

3.4 Les propositions de la Ville remises en question par la CAP Jarry

Éclairer le terrain de balle no 4. Lors du réaménagement du secteur Saint-Laurent/Jarry, il a été convenu que le terrain de balle no 4 ne serait pas éclairé, l'éclairage permettant de prolonger les heures d'utilisation en soirée.

L'éclairage des grands plateaux sportifs requiert de hautes tours d'éclairage qui dominent le paysage. Il n'y a pas de telles structures dans le secteur Saint-Laurent/Jarry, les grandes tours d'éclairage étant concentrées dans la partie ouest du parc. Il a été décidé de ne pas éclairer le terrain no 4, justement pour ne pas gêner le paysage de l'entrée principale Saint-Laurent/Jarry, d'autant plus que les besoins ne le justifient pas.

En effet, les terrains de balle du parc ne sont pas utilisés à leur pleine capacité. De plus, il existe des terrains de balle sous-utilisés dans d'autres parcs du quartier, ce qui donne une marge de manœuvre suffisante en cas d'augmentation inattendue de popularité des ligues de baseball.

Nous nous demandons quelles sont les raisons de ce recul. Les données sur l'achalandage des plateaux sportifs doivent être partagées.

Prolonger la piste de ski de fond. L'activité de ski de fond est offerte depuis quelques années au parc Jarry et elle est très populaire. Cependant, il faut reconnaître le potentiel limité du parc Jarry pour le ski de fond et donc, il nous semble inutile de multiplier les boucles et les tracés, ce qui risquerait de favoriser le piétinement des tracés par les marcheurs.

De l'avis de la très grande majorité des utilisateurs, la gestion de l'activité durant l'hiver 2021 était très réussie :

- Le tracé était une façon intéressante de profiter et même de découvrir certains secteurs du parc sous-utilisés autrement. Un exemple, le tracé passait entre les terrains de soccer en gazon naturel et la rue Jarry.
- Le tracé était bien balisé, encourageant les skieurs à utiliser la piste et contribuant au respect du tracé par les marcheurs.

3.5 Les propositions de la CAP Jarry pour un parc Jarry 2030

Créer un sentier distinct pour les joggeurs. Le jogging est l'une des activités libres les plus pratiquées au parc Jarry, en solo, en famille, entre amis et par des gens de tous âges. Pourtant, il n'y a absolument rien pour cette activité dans la proposition du plan d'aménagement. Une pétition de 700 noms a été déposée en 2019 à la Ville pour demander un parcours de jogging, distinct des sentiers des marcheurs, avec une surface appropriée (et peut-être

avec un marquage des mètres parcourus). Un tel parcours se justifie considérant la popularité du jogging et des conflits d'usage entre marcheurs et joggeurs qui utilisent les mêmes sentiers. Ce parcours pour joggeurs pourrait serpenter le parc et utiliser, entre autres, la bande de parc le long de la rue Jarry, un espace sous-utilisé. L'ajout d'arbres pourrait avoir un effet structurant tout le long du parcours. La possibilité de combiner ce parcours avec celui du ski de fond devrait être examinée.

Créer un microboisé. La relocalisation du parc à chiens règle un problème de bruit pour les résidents riverains de la rue Gary-Carter. Il faudrait saisir l'opportunité pour transformer cet emplacement devenu libre en un endroit qui privilégie le contact avec la nature, la quiétude et la biodiversité. Il est dommage de simplement proposer l'ajout d'une butte et du gazon, au lieu d'y augmenter l'offre en espaces de proximité et de contact avec la nature. Il suffirait de continuer le mouvement des buttes du secteur de la rue Gary-Carter, d'ajouter une grande densité d'arbres afin de créer un microboisé, de remplacer la pelouse par des surfaces ensemencées de vivaces qui tolèrent la sécheresse et qui sont plus appropriées pour les pollinisateurs que le gazon tondu, de revoir le réseau des sentiers afin de décourager les déplacements de transit et les activités sportives spontanées, en faisant, par exemple, un tracé en boucle, etc. Bref, ce secteur deviendrait un réel atout bonifiant l'expérience de la visite au parc.

Créer des zones dédiées aux petits rassemblements festifs. Nous suggérons un traitement pour les zones près de la voie ferrée, du chemin de service et de l'entrée par le parc Saint-Roch. Ces zones pourraient être aménagées pour y encourager les petits rassemblements festifs (par exemple, des grosses pierres pour s'asseoir) de façon à les rendre plus attrayantes que les abords de l'étang, ce qui préserverait la tranquillité de l'étang.

Créer une zone dédiée aux arbres fruitiers. Il serait intéressant de créer une zone plantée d'arbres fruitiers comme des cerisiers, des pommiers, des amélanchiers, des pruniers et des poiriers. Ce serait une façon originale de développer l'agriculture urbaine, bien ancrée dans la réalité montréalaise. Cette idée serait aussi un clin d'œil au passé du parc Jarry, un terrain sur lequel s'élevait autrefois une ferme avec des pommiers et des cerisiers. La récupération des fruits par des organismes communautaires à but non lucratif comme *Les Fruits Défendus* et *La Place Commune* pourrait être une solution aux problèmes de gaspillage alimentaire et de sécurité alimentaire. Ces organismes pourraient valoriser les précieuses ressources alimentaires locales en les distribuant sous la forme de fruits frais ou transformés. Par exemple, Copenhague a planté des arbres fruitiers dans ses rues et ses parcs au grand bonheur des citoyens. De telles forêts nourricières existent plus près de nous, comme en fait foi l'organisme *les Amis des parcs* sur [son site internet](#).

Verdir des sections de clôtures de tous les terrains sportifs. Il serait pertinent de dissimuler dans le paysage les nombreuses clôtures des plateaux sportifs, par l'ajout de plantes grimpantes (ex. chèvrefeuille, vigne). Il suffirait d'en planter, sur quelques sections de clôture de chaque terrain sportif. Les plantations mettraient de la couleur (floraisons, colorations automnales du feuillage), réduiraient les îlots de chaleur et favoriseraient la biodiversité. Tous les petits gestes comptent en faveur des paysages et de la nature!

4. Retour sur le calendrier et les projets prioritaires

Les propositions retenues au *Plan d'aménagement du parc Jarry* devront démontrer qu'elles contribueront à accélérer la transition écologique à Montréal. Elles devront aussi refléter les volontés de la population; 67 % des répondants du sondage *Mon parc de rêve* disent utiliser le parc pour faire une sortie nature! Chaque proposition devra comporter une évaluation des coûts pour aider à arbitrer les priorités. Un échéancier de réalisation par ordre des priorités devra être présenté à la population.